

"L'affaire Julie d'Andurain"

François Graner, 11 novembre 2020

En avril 2019, Emmanuel Macron a créé une « commission de recherches sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994) » chargée de rendre un rapport d'ici avril 2021. Son président, l'inspecteur général de l'Éducation nationale Vincent Duclert, a expliqué que le critère de recrutement de ses membres était l'absence de parti pris, plus que la compétence sur le sujet. Mais aujourd'hui intervient « l'affaire Julie d'Andurain » ...

Professeure à l'université de Lorraine, Julie d'Andurain a des liens forts avec l'armée. Elle a antérieurement été enseignante-chercheuse à l'École militaire entre 2010 et 2017. Elle a été « chef du Bureau Recherche » au Centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de Terre. Elle a obtenu « l'insigne d'historienne de l'armée de terre, échelon or ». Elle est membre du comité de rédaction de la « Revue historique des armées » et du « Comité des Mémoires de l'Ecole de Guerre » [1].

En 2019, au moment où a été constituée la commission, a-t-elle signalé ce qu'elle avait déjà publié sur le rôle de la France au Rwanda ? En 2015 elle a codirigé un dossier [2] recensant 50 ans d'opérations extérieures françaises en Afrique, dont les trois menées au Rwanda : Noroît (1990 - 1993) avant le génocide des Tutsis, Amaryllis (avril 1994) au début du génocide, et Turquoise (juin - août 1994) à la fin du génocide. En 2018, elle a rédigé l'article sur Turquoise dans le Dictionnaire des opérations extérieures (Dicopex) [3].

Épinglée par le Canard

Ces deux publications institutionnelles de l'armée sont signalées à l'attention du public lorsque *Le Canard Enchaîné* du 28 octobre 2020 relève les conflits d'intérêt de deux membres de la commission : Christian Vigouroux, qui a eu des fonctions politiques dans des cabinets ministériels au moment de Noroît, et... Julie d'Andurain. Découvrant le Dicopex à cette occasion, Guillaume Ancel, ex-officier ayant servi pendant Turquoise, écrit le 4 novembre sur Twitter que Julie d'Andurain « *a pris position en publiant des écrits basés sur des thèses négationnistes et en l'absence de toute source contradictoire.* » Sur son blog il fustige un « *tissu de mensonges et d'erreurs grossières* » reprenant des « *thèses révisionnistes.* »

De tels propos déclenchent une tempête chez les historiens. Quatre organisations savantes dénoncent une « *campagne calomnieuse dont est victime sur les réseaux sociaux* » Julie d'Andurain. Prenant leurs distances avec cette réaction corporatiste, plusieurs historiens se

penchent sur les publications en question et en analysent le fond, stimulant au sein du milieu académique un large débat sur le rôle de la France au Rwanda.

Parti pris

Annette Becker écrit que *« c'est la fiction du double génocide, voire des massacres interethniques, qui a été au cœur de la négation. Or c'est précisément la piste suivie par Madame d'Andurain, tout particulièrement dans les dernières lignes de son article »*. Hélène Dumas renchérit : *« Julie D'Andurain semble apporter du crédit à la thèse négationniste du double génocide contenue dans ses maigres sources en qualifiant l'ancien leader du FPR et actuel président du Rwanda Paul Kagame de "génocidaire" (p. 275). Étrange qu'aucun des véritables responsables du génocide des Tutsi ne soit affublé d'une telle épithète... »*. Jean-Pierre Chrétien remet en question sa présence dans la commission et son professionnalisme : *« J'avoue m'interroger sur la fibre historienne de Madame D'Andurain face à la question rwandaise quand elle écrit que "L'Histoire lui rendra raison [à l'opération Turquoise] dès lors que les historiens pourront ouvrir les archives dans 50 ans". Elle n'attendrait donc rien de nouveau d'un tel dépouillement ? »*.

En effet, selon Julie d'Andurain, l'armée française n'a rien à se reprocher, et ses détracteurs sont des civils qui ne peuvent comprendre les contraintes opérationnelles. Elle efface ainsi les alertes et dénonciations de la politique française même avant le génocide émanant, entre autres : de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, dont le rapport a été enterré ; du général Varret responsable de la coopération militaire avec le Rwanda, qui a été remplacé par un « faucon », le général Huchon ; et de la Direction générale de la sécurité extérieure, service de renseignements dont le directeur a lui aussi été remplacé par un proche des chefs militaires va-t'en guerre.

Si quelques-unes de ses erreurs ont peu d'impact [4], les plus significatives d'entre elles influent par contre sur la perception et l'interprétation des faits : elle suggère ainsi que l'intervention française Noroît de 1990 aurait été légitimée par les accords de défense de 1975 entre la France et le Rwanda ; la France aurait imposé les accords de paix signés à Arusha en août 1993 ; le Front Patriotique Rwandais (FPR) aurait été l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana ; le FPR aurait rompu les accords d'Arusha dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 et entrepris de prendre le pouvoir, relançant ainsi la guerre civile qui à son tour aurait induit le génocide.

Omissions opportunes

Ses omissions sont aussi graves que ses erreurs [5]. Au sujet de Noroît, elle ne mentionne pas la montée au front des militaires français contre le FPR. Pour Amaryllis, elle ne signale ni l'évacuation de Rwandais extrémistes hutus, ni le refus d'évacuer des Tutsis menacés. Elle reste silencieuse sur le rôle clé joué dans l'organisation du génocide par le Gouvernement intérimaire rwandais, qui a été formé dans les locaux de l'ambassade de France. Concernant Turquoise, aucune explication sur la non-arrestation du Gouvernement intérimaire, des autorités locales, des Forces armées rwandaises (FAR), des milices et des radios de la haine qui, en toute impunité, se replient au Zaïre. Rien encore sur l'aide apportée ensuite par les autorités françaises aux FAR pour leur réorganisation au Zaïre en vue de reconquérir le Rwanda (alors même que le rôle d'unités FAR dans le génocide a été avoué par leur chef d'état-major au général Lafourcade qui commande Turquoise). Enfin, rien non plus sur les différentes livraisons d'armes aux FAR durant toute la période d'embargo.

La commission, à mi-parcours de son mandat, en avril 2020, a publié une « Note d'étape » dans laquelle Survie a relevé des biais. Etaient-ils dus à Julie d'Andurain ? On peut espérer que l'accès privilégié qu'aura eu pendant deux ans cette commission aux archives françaises civiles et militaires de l'époque l'amènera à une vision plus nuancée, plus indépendante et mieux sourcée. Elle pourra ainsi rendre publics des documents bien au-delà de ce que la Mission d'information parlementaire de 1998 et un quart de siècle de travaux collectifs ont déjà mis au jour. Si elle fait avancer utilement la connaissance, ses résultats pourront aider les décideurs politiques à procéder à la reconnaissance officielle par la France de son rôle précis dans le génocide des Tutsis.

* * * * *

Article à paraître dans le numéro de novembre 2020 de Billets d'Afrique.

Pour en savoir plus, et en particulier les sources des informations ci-dessus :

- ▶ Raphaël Doridant et François Graner, *L'Etat français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone/Survie, 2020
- ▶ <http://francegenocidetutsi.org/>

[1] CV de Julie d'Andurain (juin 2020)

[2] « 50 ans d'Opex en Afrique (1964-2014) », Cahier du Retex, édité par la Division recherche et retour d'expérience du Centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de terre.

[3] Julie d'Andurain, article « Turquoise (Rwanda) », in Philippe Chapleau, Jean-Marc Marill (éd.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française*, Ministère des Armées - ECPAD, Paris, Nouveau-monde, 2018, Préface du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées

[4] Par exemple, elle appelle le lac Kivu « lac Goma », elle situe un accrochage au Zaïre alors qu'il a lieu au Rwanda, ...

[5] Jacques Morel a établi une liste d'erreurs et d'omissions :
<http://jacques.morel67.free.fr/AndurainTurquoise.pdf>